

2012

Etude réalisée par A Propos Développement – Cultures & Territoire 24 Boulevard Arago 75013 Paris

Mail : contact@aproposdeveloppement.fr Site : http://www.aproposdeveloppement.fr

Association Chiens en Ville

Maison des associations du 15ème arrondissement 22, rue de la Saïda (b. 58) 75015 Paris Mail : chiensenvile75@gmail.com Site : http://www.chiensenville.fr

SOMMAIRE

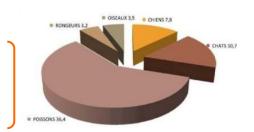
ETAT DES LIEUX	3
De la population canine en France De la population canine à Paris De la politique publique de la ville de Paris envers les chiens	3 4 5
AUDIT PAR ARRONDISSEMENTS DES ESPACES VERTS ACCESSIBLES AUX CHIENS	6
I ARRONDISSEMENT II et III ARRONDISSEMENT IV ARRONDISSEMENT V ARRONDISSEMENT VI ARRONDISSEMENT VII ARRONDISSEMENT VIII ARRONDISSEMENT IX et X ARRONDISSEMENT XI ARRONDISSEMENT XII ARRONDISSEMENT XIII ARRONDISSEMENT XIVI ARRONDISSEMENT XIVI ARRONDISSEMENT XVI ARRONDISSEMENT XVI ARRONDISSEMENT XVI ARRONDISSEMENT XVI ARRONDISSEMENT XVII ARRONDISSEMENT XVII ARRONDISSEMENT XVIII ARRONDISSEMENT XVIII ARRONDISSEMENT XIX ARRONDISSEMENT	6 7 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 17
BILAN DE L'AUDIT PAR ARRONDISSEMENT	19
BILAN DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS ENVERS LES ANIMAUX	24
BILAN DES CONDITIONS DE VIE EN VILLE DES PROPRIETAIRES DE CHIENS	25
NOTRE PROPOSITION	26
LES AVANTAGES POUR LA VILLE	30
DES VILLES INSPIREES	33
VERS UN RENOUVEAU DES POLITIQUES PUBLIQUES : LE VIVANT DANS LA VILLLE	39
MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE	40

ETAT DES LIEUX

DE LA POPULATION CANINE EN FRANCE*

7,8 millions de chiens en France.

Nette décroissance de la population canine depuis 2006 (-3,3%).



ource: FACCO/SOFRES 2008.

Le Top 10 des chiens de race

23,1 % des chiens les plus répandus sont des « bâtards » (taille moyenne).

Le chien de race préféré des français est le labrador (grande taille) qui demande beaucoup d'exercice.

6		
	RACE	% DE FOYERS POSSESSEURS
1	Les Labradors	9,1%
2	Les Caniches	6,2%
3	Les Yorkshires	5,6%
4	Les Bergers allemands	3,5%
5	Les Epagneuls bretons	3,3%
6	Les autres Bergers	3,4%
7	Les Bichons	2,4%
8	Les Cockers	2,7%
9	Les Fox-terriers	1,8%
10	Les Boxers/Shih-tsu	2,2%

ource : FACCO/SOFRES 2008.

La région parisienne concentre 30,5% des propriétaires de chiens en France. 1/3 de la population canine française vit dans l'agglomération parisienne.

Les arrondissements parisiens les plus « canins » sont : IV, VIII, XVI.

Répartition de la population canine par région				
Région	% Possesseurs CHIENS			
Paris	11,5%			
Agglomération parisienne Est	8%			
Agglomération parisienne Ouest	11%			
Nord	8%			
Est	7,3%			
Ouest	16,5%			
Sud-Ouest	13,4%			
Sud-Est S	12,3%			
Méditerranée	12%			

Source: FACCO/SOFRES 2008.

^{*}Les chiffres sont issus de l'étude sur la place des animaux de compagnie en France, FACCO TNS Sofres, 2008.

DE LA POPULATION CANINE A PARIS

Entre 11,5% et 6,7% de la population parisienne possède un chien en 2009-2010.

 $150\ 000\text{-}200\ 000^1$ chiens à Paris pour une population urbaine de 2 215 197 habitants 2 .

1,25% du budget de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Mairie de Paris a été consacré à l'enlèvement des déjections canines en 2005.

7,5 millions€ est le budget annuel de la Ville de Paris en 2005 pour l'enlèvement des déjections canines sur un budget de 600 millions € en 2005.

Les déjections canines restent LA principale cause de malpropreté en ville exprimées spontanément par le public.

Mais 55%³ des Parisiens s'estiment satisfaits du nettoyage des déjections canines, en 2008 (contre 41% en 2002).

	2006	Rappel 2002
Déjections canines (ensemble)	72%	78%
Les poubelles éventrées	27%	23%
Papiers qui traînent	14%	18%
L'aspect des façades	11%	15%

Source : Lancement de la nouvelle campagne de propreté, conférence de presse Y. Contassot, 3 oct. 2006.

Les arrondissements « canins » ne sont pas perçus comme les 5 arr. les plus propres de la capitale.

	Plutôt bonne ou très bonne impression			Plutôt mauvaise ou très mauvaise impression		
	2006	Rappel	Rappel	2006	Rappel	Rappel
		2005	2004	2006	2005	2004
7 ^e	85%	88%	79%	15%	12%	21%
6 ^e	82%	82%	78%	18%	18%	23%
3e	79%	73%	72%	21%	27%	28%
2e	76%	70%	66%	24%	30%	34%
5e	76%	75%	72%	24%	25%	28%
		78%	71%	25%	22%	29%
1 ^{er}	73%	79%	69%	27%	21%	32%
13 ^e	71%	73%	68%	29%	27%	33%
12 ^e	70%	72%	62%	30%	28%	37%
15 ^e	68%	69%	59%	32%	31%	41%
14 ^e	66%	70%	74%	34%	30%	26%
9 ^e	65%	57%	57%	35%	43%	42%
		74%	73%	37%	26%	27%
20 ^e	61%	55%	47%	39%	45%	53%
10 ^e	59%	49%	48%	41%	51%	53%
17 ^e	59%	52%	50%	41%	48%	50%
		55%	60%	45%	45%	39%
11 ^e	54%	60%	55%	46%	40%	44%
19 ^e	48%	44%	44%	52%	56%	56%
18 ^e	47%	50%	44%	53%	50%	56%

Source : Lancement de la nouvelle campagne de propreté, conférence de presse Y. Contassot, 3 oct. 2006.

² Recensement de la population parisienne parue le 02 janvier 2010.

¹ Estimation de la Mairie de Paris.

³ Source : Lancement de la nouvelle campagne de propreté, conférence de presse F. Dagnaud, 3 mars. 2009.

DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS ENVERS LES CHIENS

La Ville de Paris rend accessible aux chiens certains espaces verts parisiens (liste en Annexe et audit dans ce rapport).

Une politique de sensibilisation et de communication est mise en œuvre: campagnes publicitaires pour inciter au civisme et à la propreté, animations ponctuelles par des éducateurs canins, brochure *Bien-vivre avec les animaux* à *Paris* (2007).

La Mairie de Paris applique une politique de répression par la verbalisation.

Pour l'aider dans sa politique de sensibilisation et de responsabilisation, la Ville de Paris (et le conseil général des Hauts de Seine) s'est adjoint les services d'un professionnel par un partenariat avec la société Education et Prévention Canines (gérant Alain Lambert). Depuis 2001 ces éducateurs canins professionnels sensibilisent les propriétaires de chiens aux règles de sécurité et propreté à respecter en ville. Ces équipes interviennent ponctuellement pour observer le comportement des chiens et de leurs propriétaires et leur prodiguer des conseils en matière d'éducation et de propreté.

http://www.paris.fr/pratique/environnement/propretédes-rues

http://www.preventioncanine.com/



Signalétique d'autorisation des chiens dans un espace vert.



Affiche de la campagne propreté 2009.

® Mairie de Paris.



Educateur canin de Paris.

R Mairie de Paris.

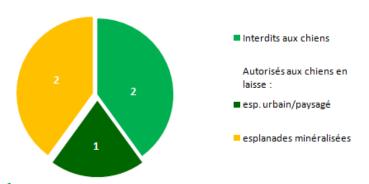
AUDIT PAR ARRONDISSEMENT DES ESPACES VERTS ACCESSIBLES AUX CHIENS

I ARRONDISSEMENT

60% des espaces verts de l'arrondissement sont accessibles aux chiens en laisse.

Tolérance sur les contre allées du Jardin des Tuileries (espace vert géré par la Mairie de Paris.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU IER ARR.



Bonne signalisation des zones autorisées aux chiens en laisse au jardin des Halles et place Dauphine.

2 des 3 espaces verts accessibles aux chiens ont un fort caractère urbain et minéralisé (les Halles et place Dauphine).

Au jardin des Halles aucune zone verte clôturée n'est dédiée aux chiens.

Au jardin du Palais Royal, aucune signalétique d'autorisation n'est visible et cet espace vert est à fort caractère patrimonial.

II ET III ARRONDISSEMENTS

Aucun espace vert n'est accessible aux chiens en laisse.



Panneau de signalisation à l'entrée de la zone accessible aux chiens en laisse, Place Dauphine.



Zone minéralisée accessible aux chiens en laisse à gauche et zone piétonne au centre.



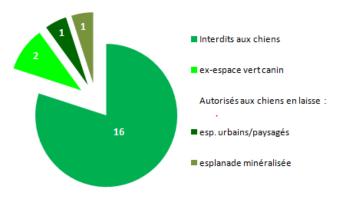
Espace vert accessible aux chiens non signalisé dans un espace patrimonial, le Jardin du Palais Royal.

IV ARRONDISSEMENT

2 des 4 espaces verts désignés comme accessibles aux chiens en laisse par la Mairie de Paris ne le sont plus : jardin Figuier-Fauconnier désormais appelé square Roger Priou-Valjean et jardin des berges de l'Hôtel de Ville.

Avec un total de 20 espaces verts, l'arrondissement compte deux espaces verts ouverts aux chiens en laisse soit 15% des espaces verts du IVème arrondissement.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU IV ARR.





Square Roger Priou-Valjean, ex-jardin Figuier-Fauconnier.

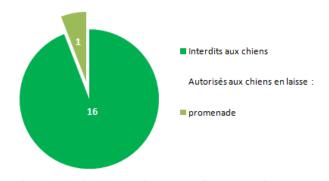


Plates-bandes place du bataillon français de l'ONU en Corée, un trottoir paysagé.

V ARRONDISSEMENT

Sur 17 espaces verts, 1 est accessible aux chiens en laisse.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU V ARR.



Le jardin Tino Rossi, accessible aux chiens sans aucune restriction, est une promenade/ un espace urbain paysagé en bord de Seine, ouvert sur la rue.





Square Tino Rossi.

VI ARRONDISSEMENT

Sur 12 espaces verts, 1 est accessible aux chiens en laisse soit 8,33% des espaces verts de l'arrondissement.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU VI ARR.



Le jardin du Luxembourg ouvre une partie de son espace aux chiens en laisse.

- L'accès au jardin pour les propriétaires de chiens s'effectue par 3 entrées.
- La zone accessible aux chiens en laisse est de grande superficie et en plein Paris.
- Séparation "naturelle" (allée bétonnée) de la zone autorisée avec le reste du jardin.
- La signalétique pourrait être améliorée pour informer le public qu'il se promène dans une zone ouverte aux chiens.
- Les zones accessibles du jardin sont minéralisées.
 L'accès aux pelouses est interdit.



Allée de séparation entre la zone autorisée aux chiens en laisse (à gauche) et la zone interdite aux chiens (à droite), jardin du Luxembourg.



Zone autorisée aux chiens en laisse du jardin du Luxembourg.



Bar à chiens (écuelle disposée sous un point d'eau public à l'entrée des sanitaires du jardin du Luxembourg).



Distributeur public de sacs de ramassage de déjections canines, jardin du Luxembourg.

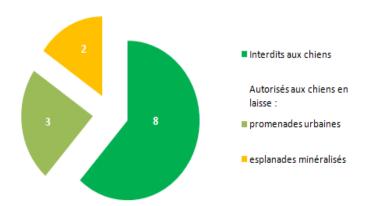
VII ARRONDISSEMENT

38% des espaces verts sont accessibles aux chiens en laisse.

Aucun espace vert ouvert aux chiens n'offre l'accès à une zone végétalisée. Les zones accessibles aux chiens en laisse sont exclusivement des allées minéralisées directement ouvertes sur la rue.

Problème de signalétique pour identifier la promenade Quai Branly (plusieurs esplanades se succèdent quai Branly).

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU VII ARR.





De gauche à droite : allées minéralisées de la promenade de Breteuil ouvertes aux chiens, trottoir public et voie de circulation.



Espace clôturé et mixte (pelouse et minéralisé) éloigné des zones d'habitation, esplanade Habib Bourguiba.



Absence de clôture sur l'esplanade David Ben Gourion (Quai Branly).



Allées minéralisées de l'esplanade des Invalides traversées et longées par des routes.

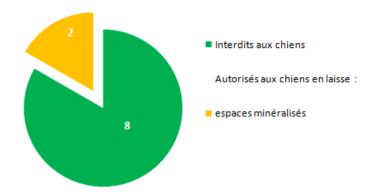


Allée cavalière canine du Champ de Mars avec interdiction des pelouses attenantes.

VIII ARRONDISSEMENT

20% des espaces verts sont accessibles aux chiens en laisse.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU VIII ARR.





Aucun panneau de signalisation indiquant l'accessibilité aux chiens en laisse dans le jardin des Champs Elysées.

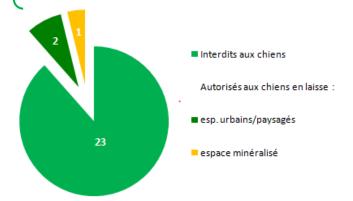
IX ET X ARRONDISSEMENTS

Aucun espace vert n'est accessible aux chiens en laisse.

XI ARRONDISSEMENT

Sur 26 espaces verts, 3 sont censés être ouverts aux chiens en laisse soit 11,5% des espaces verts totaux de l'arrondissement.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU XI ARR.



Sur les 3 espaces verts canins du XIème arr., 2 sont en réalité des trottoirs qui longent les squares de la Place de la République et de la Promenade Richard Lenoir.

Seul le square Marcel Rajman présente une réelle zone canine séparée du reste de l'espace vert. La zone canine est clôturée et séparée matériellement du square.

La zone canine n'offre aucune zone végétalisée. Elle se superpose avec l'entrée d'une zone résidentielle ce qui augmente le risque de tensions entre riverains et n'est pas hygiénique.



La Place de la République désignée par la Mairie de Paris comme espace vert accessible aux chiens en laisse sans aucune restriction, interdit l'accès des chiens à ses squares. Les chiens en laisse sont autorisés uniquement sur les trottoirs de la place.



Allée-trottoir paysagé de la promenade Richard Lenoir.



Entrée de square de la promenade Richard Lenoir avec interdiction aux chiens d'entrer.



Entrée de la résidence et zone autorisées aux chiens en laisse, square Marcel Rajmann.

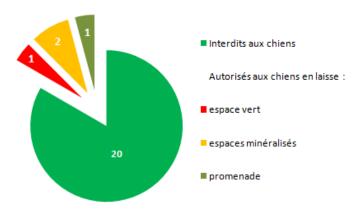


Portique de séparation entre la zone ouverte aux chiens et le reste de l'espace vert.

XII ARRONDISSEMENT

Sur 24 espaces verts, 4 sont accessibles aux chiens en laisse soit 17% des espaces verts de l'arrondissement.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU XII ARR.



Le parc de Bercy se divise en 2 parties, un jardin fermé interdit aux chiens et un espace minéralisé et pelousé ouvert aux chiens en laisse.

Les 3 autres espaces verts accessibles aux chiens en laisse sont des espaces minéralisés (Promenade Plantée et square Saint-Eloi) et un espace de circulation (quai du port de l'Arsenal).

Signalétique d'accessibilité des chiens confuse au square saint-Eloi et dans le jardin du port de l'Arsenal. Les panneaux d'entrée indiquent une interdiction.



Zone ouverte aux chiens en laisse, parc de Bercy.



Allée minéralisée, promenade plantée.



Panneau d'interdiction d'entrer aux chiens, Square Saint-Eloi.



Panneau admettant les chiens en laisse, square Saint-Eloi,

XIII ARRONDISSEMENT

Le square Poterne des Peupliers, désigné par la Mairie de Paris espace vert accessible aux chiens en laisse est désormais interdit aux chiens.

Répartition des espaces verts du XIII



Sur ces 3 espaces verts canins:

- 1 est une étroite bande de pelouse coincée entre le cimetière de Gentilly et le trottoir (square Caffieri).
- 1 est une promenade urbanisée en bord de Seine (Allée Arthur Rimbaud).
- 1 est espace de loisir en zone résidentielle dans lequel les chiens ont accès aux allées asphaltées (Dalle d'Ivry).



Jardin de la Dalle d'Ivry.



Jardin de la Poterne des Peupliers interdit aux chiens.



Square Caffieri.

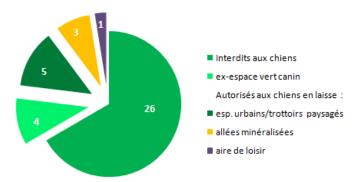


Allée Arthur Rimbaud.

XIV ARRONDISSEMENT

Sur les 13 espaces verts ouverts aux chiens en laisse, 4 sont désormais interdits : square de l'Abbé-Lemire, jardin Henri et Achille Duchêne, square Julia Bartet et square du Père Plumier.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU XIV ARR.



Sur les 23% des espaces verts de l'arrondissement ouverts aux chiens en laisse :

- 55% sont des trottoirs paysagés.
- 33% se situe dans des espaces dédiés à des activités sensibles: sport (jardin rue Paturle), résidence (jardin d'immeubles Maurice Nogues), culte (jardin du Cloître).
- Les autres sont des espaces minéralisés dont les pelouses sont interdites.

L'arrondissement dispose d'un parc de grande superficie à fort potentiel : le parc Montsouris



Parc Montsouris.



Panneau d'interdiction des chiens, square de l'Abbé-Lemire.



Espace vert ouvert aux chiens à caractère urbain, jardin boulevard Brune.



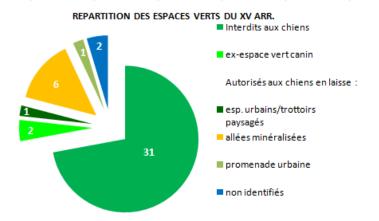
Allée de circulation ouverte aux chiens en laisse, jardin rue Parturle.



Zone ouverte aux chiens en laisse à proximité d'un espace cultuel et d'une zone résidentielle, jardin du Cloître.

XV ARRONDISSEMENT

Sur les 12 espaces verts désignés par la Mairie de Paris comme accessibles aux chiens en laisse, 2 sont désormais interdits (square de Martyrs Juifs et square Pablo Casals) et 2 sont non identifiés (Tour Orphée et talus quai d'Issy les Moulineaux).





Panneau d'interdiction des chiens dans le square Pablo-Casals.



Jardin d'immeubles square des Périchaux.

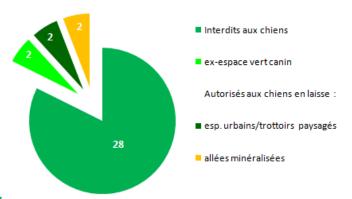
Sur les 8 effectifs espaces verts accessibles aux chiens en laisse :

- 2 offrent un caractère fortement dangereux (promenade quai de Seine et jardin des Mères et Grands-mères de la place de Mai) car encadrés par des voies à grande vitesse.
- 2 sont en réalité les dessertes d'ensembles d'immeubles (square des Périchaux et rue Modigliani).

XVI ARRONDISSEMENT

2 des 6 espaces verts désignés par la Mairie de Paris comme accessibles aux chiens en laisse, sont désormais interdits : square Alexandre et René Parodi et jardin de la Porte de Saint-Cloud.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU XVI ARR.



Sur 34 espaces verts, 4 sont effectivement ouverts aux chiens en laisse soit 12% des espaces verts de l'arrondissement.

AMARIE DE FARIS Jardins de la Porte de Saint-Cloud 1970 Cel magain yn a 19th Cel mag

Panneau d'interdiction, jardin de la Porte de Saint-Cloud.

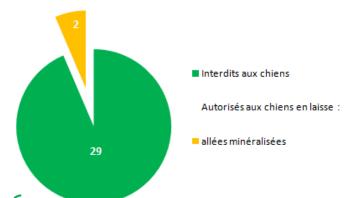


Allée périphérique ouverte aux chiens en laisse, parc sainte-Perrine.

XVII ARRONDISSEMENT

3% des espaces verts de l'arrondissement sont ouverts aux chiens en laisse.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU XX ARR.



La promenade Bernard Lafay est l'unique espace vert du XVIIème arr. ouvert aux chiens. Chaque portion de la promenade est dédiée à une activité : sport, aire de jeux.... La portion autorisant les chiens partage l'espace avec des aires de jeux.



Portion autorisée aux chiens en laisse, promenade Bernard Lafay.



Allée asphaltée de la portion accessible aux chiens en laisse avec interdiction des pelouses, promenade Bernard Lafay.

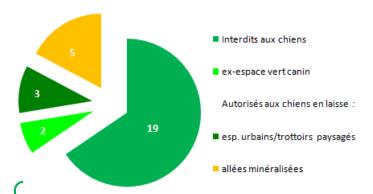
XVIII ARRONDISSEMENT

Aucun espace vert n'est accessible aux chiens en laisse.

XIX ARRONDISSEMENT

2 des 10 espaces verts désignés par la Mairie de Paris comme accessibles aux chiens en laisse sont désormais interdit aux chiens : square de Rebeval et mail Emile Bollaert.

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU XIX ARR.



Problème général de signalétique. La plupart des espaces verts ouverts aux chiens ne disposent pas de panneau d'autorisation.

Sur les 28% d'espaces verts du XIX ème arr. ouverts aux chiens :

- Un peu moins de la moitié se situent en zone résidentielle ce qui a pour effet d'augmenter les risques de frictions. Le square Notre Dame de Fatima est quant à lui a proximité d'un espace cultuel.
- 1/3 offrent une configuration fortement dangereuse sans séparation avec les voies à grande vitesse (périphérique).

L'arrondissement dispose de deux grands parcs à fort potentiel : parc des Buttes Chaumont et parc de la Villette.



Square de Rebeval interdit aux chiens.



Jardin de l'îlot Riquet, un jardin en zone résidentielle.



Espace vert ouvert aux chiens en zone cultuelle, square Notre Dame de Fatima.



Vue sur le square du Bd d'Algérie et sur la voie expresse (périphérique). Aucune clôture ne sépare les 2 espaces.

XX ARRONDISSEMENT

Sur les 3 espaces verts désignés par la Mairie de Paris comme accessibles aux chiens en laisse, 1 est désormais interdit (square Elisa-Borey) et 1 est non identifié (Jardin d'immeuble Porte de Bagnolet).

REPARTITION DES ESPACES VERTS DU XX ARR.



Sur 46 espaces verts l'arrondissement possède un seul espace vert ouvert aux chiens en laisse de type minéralisé (Jardin d'immeuble Porte de Vincennes).



Square Elisa-Borey.



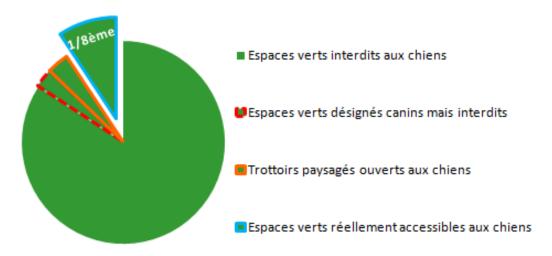
Jardin d'immeuble Porte de Vincennes.

BILANDE L'AUDIT PAR ARRONDISSEMENT

1. 12,77% DES ESPACES VERTS PARISIENS OFFRENT UNE ZONE OUVERTE AUX CHIENS EN LAISSE.

SOIT PLUS DE 80% DES ESPACES VERTS PARISIENS SONT INTERDITS AUX CHIENS ET LEUR PROPRITAIRES.

DISTRIBUTION DES 462 ESPACES VERTS DE PARIS INTRA-MUROS



Sur 462 espaces verts la Mairie de Paris offre 73 espaces verts accessibles aux chiens en laisse. En réalité, sur ces 73 espaces verts:

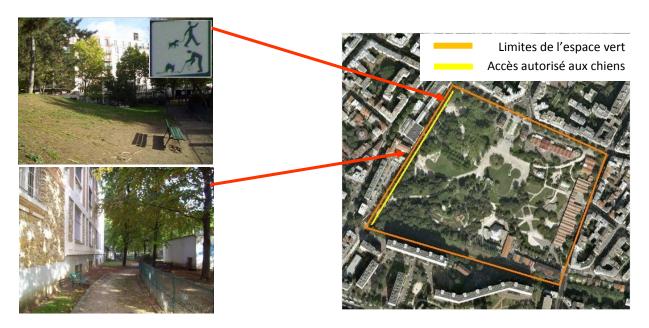
- 19,17% sont interdits aux chiens.
- 21,91% sont des trottoirs/espaces urbains paysagés.

Au final, 59 espaces verts parisiens disposent d'une zone accessible aux chiens en laisse soit 1/8ème des espaces verts parisiens.

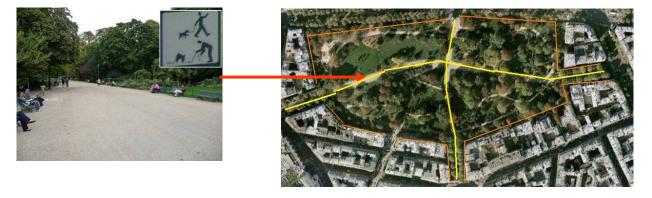
Il est à noter que 3 des espaces verts autorisés aux chiens n'ont pas été identifiés sur le terrain : Tour d'Orphée (XV), talus quai d'Issy les Moulineaux (XV) et Jardin d'immeubles Porte de Bagnolet (XX).

2. UNE ACCESSIBILITE CANINE RESTREINTE ET FORTEMENT URBAINE.

12,77% des espaces verts accessibles aux chiens ne signifie pas un accès à **12,77%** des espaces verts parisiens. En réalité l'accès des chiens aux espaces verts est bien moindre et difficilement quantifiable. Il se limite à une zone restreinte de l'espace vert ou se confond avec les espaces de circulation.



Parc Georges Brassens (XV), une allée en bordure du parc est accessible aux chiens en laisses soit un pourcentage infime de la superficie totale de l'espace vert (87 293 m²).



Parc Monceau (VIII), l'allée centrale et l'allée transversale de type minéralisées sont les seuls zones accessibles aux chiens en laisse de l'espace vert.

Les zones ouvertes aux chiens en laisse des espaces verts autorisés sont :

- Soit des trottoirs paysagés
- Soit des promenades urbaines ou en bord de Seine
- Soit les zones minéralisées des espaces verts autorisés

L'accessibilité des chiens se limite donc aux zones urbaines de quelques espaces verts parisiens.



Trottoir paysagé, avenue René Coty (XIV).



Allées minéralisées, square Auguste Renoir (XIV).



Promenade urbaine en bord de Seine, Allée des Cygnes (XV).

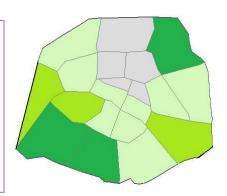
Seul le parc de Bercy permet l'accès à une zone végétalisée.



Partie ouverte du parc de Bercy (XII).

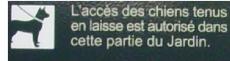
3. ¼ DES ARRONDISSEMENTS PARISIENS NE DISPOSENT PAS D'ESPACES VERTSACCESSIBLES AUX CHIENS.

- Arrondissements sans espaces verts ouverts aux chiens: II, III, IX, X, XVIII.
- ≤ 3 espaces verts ouverts aux chiens en laisse : I, IV, V, VI, VIII, XI, XIII, XVII, XX.
- ≤ 5 espaces verts ouverts aux chiens en laisse : VII, XII, XVI.
- ≤ 10 espaces verts ouverts aux chiens en laisse : XIV, XV, XIX.



4. AUCUN ESPACE VERT OUVERT AUX <u>CHIENS SANS LAISSE</u> DANS PARIS INTRA MUROS.

Le bois de Boulogne et le bois de Vincennes sont les uniques espaces de « liberté » pour les chiens parisiens habitant en appartement.





5. UNE CONFUSION DES SIGNALETIQUES.

Discordance de la signalétique entre l'entrée et l'intérieur de certains espaces verts indiqués comme autorisés par la Mairie de Paris.

Cette confusion entretient les risques de tension et d'incompréhension entre riverains.



1. Entrée du square Saint-Eloi interdisant les chiens (XII).



2. A l'entrée de l'aire de jeux pour enfants : panneau interdisant les chiens dans cette zone du square St-Eloi.



3. Panneau autorisant les chiens en laisse sur l'une des grilles du square.

6. UNE LOCALISATION PARFOIS INAPPROPRIEE.

Le diagnostic révèle que l'emplacement de certains espaces verts ouverts aux chiens en laisse est dangereux (bordure de voies rapides) et/ou attise les tensions de voisinage (superposition avec une entrée de zone résidentielle).



Square Boulevard d'Algérie (XIX). Aucune clôture ne sépare et protège le square de la voie rapide, boulevard d'Algérie.

Rue Modigliani (XV), superposition de l'entrée d'immeuble avec un espace vert ouvert aux chiens en laisse.



BILAN

DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS ENVERS LES ANIMAUX

UNE POLITIQUE MUNICIPALE

ACTIVE

- Financement de campagnes publicitaires.
- Mise en œuvre d'actions ciblées en faveur de la responsabilisation des propriétaires de chiens.
- 1/8^{ème} des espaces verts parisiens autorise une partie de leur espace aux chiens en laisse.

MAIS

INADAPTEE

- Accessibilité des chiens en laisse QUASI EXCLUSIVEMENT aux zones « urbanisées », « minéralisées » et de circulation des espaces verts autorisés.
- Décalage significatif entre le pourcentage d'espaces ouverts aux chiens et la superficie réelle de « zones canines » en espaces verts.
- Absence d'aires d'exercices dédiés aux chiens urbains.



Résultat :

- **Prise de conscience** des propriétaires de chiens pour un savoir vivre en ville responsable.
- Une politique qui **ne répond aux besoins et aux attentes** de certains citoyens (disposer d'aire de loisir et de promenade canine à proximité de son domicile).
- Une **frustration** des propriétaires de chiens qui peut conduire à **l'incivisme** (non ramassage des déjections canines, infraction à la réglementation des espaces verts...).
- **Perte d'efficacité** de la politique municipale envers les animaux en matière de propreté et de responsabilisation des propriétaires de chiens.

MEMENTUM: Le droit des animaux, une mission publique

« La Déclaration Universelle des Droits de l'animal a été proclamée solennellement le 15 octobre 1978 à la Maison de l'UNESCO à Paris.... Son texte révisé par la Ligue Internationale des Droits de l'Animal en 1989, a été rendu public en 1990.»

Il est un devoir public de:

- **défendre les droits des animaux** afin de lutter contre les actes d'incivisme et de diminuer les risques d'abandon d'animaux.
- promouvoir les devoirs des propriétaires: entretien de l'animal, nombre de sorties journalières, activités d'exercice, respect de l'espace public..,
- établir un programme politique responsable : installation d'équipements canins en milieu urbain à destination des propriétaires afin de leurs permettre d'entretenir correctement leur animal.

éducation des citoyens vis-à-vis de la question canine.

BILAN

DES CONDITIONS DE VIE EN VILLE DES PROPRIETAIRES DE CHIEN

DEGRADATION DU VIVRE EN VILLE AVEC UN CHIEN

Depuis plusieurs années la qualité de vie urbaine des propriétaires de chiens se dégrade progressivement mais systématiquement :

- interdiction d'accès dans de certains espaces de la ville, notamment les espaces verts.
- interdiction d'entrer dans un nombre significatif (et en ascension) de commerces (hors alimentaire) et d'équipements publics.
- accès difficile dans les transports en commun.

Au final, une partie des Parisiens ont un accès restreint à leur ville. Situation d'autant plus difficile pour les propriétaires « fragiles » de chiens (personnes âgées, personnes à mobilité réduite...).

Aujourd'hui, les personnes souffrant le plus des conditions de vie en ville avec un chien, ne sont pas celles ayant aisément accès aux bois de Boulogne ou bois de Vincennes ou disposant de résidences secondaires à la campagne mais bien les personnes les plus démunies pour qui un chien est un choix de vie, un rempart contre la solitude et/ou l'inactivité, nécessité face à l'adversité La position municipale actuellement restrictive pénalise cette partie de la population bien plus fortement qu'une population un peu plus aisée.

Les causes

- L'irresponsabilité voir la dangerosité de certains propriétaires de chiens qui aboutit dans certains à des accidents graves. Ces faits d'actualité ont pour conséquence d'alimenter la méfiance et la peur à l'égard des chiens.
- Une politique municipale canine :
 - ✓ restrictive qui interdit aux propriétaires de chiens l'accès à certains espaces urbains.
 - ✓ ségrégative qui favorise le rejet des chiens en insistant sur le caractère nocif de leurs présence en ville.

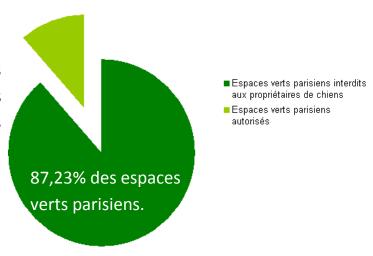
NOTRE PROPOSITION

- 1. OUVRIR TOUS LES ESPACES VERTS DE PARIS INTRA-MUROS AUX <u>CHIENS</u> EN LAISSE.
- **2.** OUVRIR DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT DES AIRES CANINES D'EXERCICE ET DE SOCIALISATION, OUVERTES AUX CHIENS SANS LAISSE.

Au même titre que les autres aires de jeux : pétanque, pour enfants, basket... prises en charge par la communauté, nous citoyens et propriétaires de chiens en ville, demandons à nos élus de nous fournir des équipements nous permettant de vivre correctement en ville avec notre animal.

Un chien a besoin de se dépenser. Or, la plupart des propriétaires de chiens en ville habitent des surfaces exiguës ne permettant pas d'apporter à son animal une activité physique quotidienne/hebdomadaire suffisante (courir, jouer, se sociabiliser entre membres de la même espèce). Acquérir un animal de compagnie en milieu urbain répond à un besoin, un désir, une passion. La question ici n'est pas de juger nos contemporains mais bien, de la part de nos élus, de prendre en compte les besoins de 11% de leurs citoyens propriétaires de chiens, c'est-à-dire accéder à l'ensemble des équipements urbains de et disposer dans chaque arrondissement d'espaces canins de liberté. Il s'agit désormais d'accorder des droits aux propriétaires de chiens et non plus seulement des devoirs.

11% des citoyens parisiens propriétaires de chiens n'ont pas accès avec leur animal de compagnie à



LES CONTRAINTES A INTEGRER

1. LES AIRES CANINES EN CONTRADICTION AVEC LA REGLEMENTATION GENERALE DE PARIS ?

Actuellement, la réglementation générale de la Ville de Paris autorise aux chiens l'accès à certains espaces verts à condition qu'ils soient tenus en laisse. La création d'aires canines ouvertes aux chiens sans laisse respecte cette réglementation puisqu'elle implique la création de zones spécifiques délimitées dans lesquelles les chiens peuvent s'ébattre sans laisse sous la responsabilité unique de leurs propriétaires ou d'un de leur représentant. Il ne s'agit pas d'autoriser les chiens à accéder aux espaces verts sans laisse.

D'autres municipalités, départements soumis à une réglementation similaire ont d'ailleurs adopté le système de parcs canins (voir la section « Des villes inspirées » de ce rapport). A cet effet, une Étude du Conseil économique et social présentée par M. Bernard Reygrobellet au nom de la section du cadre de vie présente l'utilité en milieu d'avoir accès à un caniparc :

« Le chien, plus que tout autre animal de compagnie, a besoin pour son équilibre physique et mental de sortir de l'appartement ou de la maison de son maître. La promenade quotidienne est aussi pour le propriétaire l'occasion d'un dépaysement apprécié et c'est vers les espaces verts urbains que le citadin conduit son chien : le square ou le parc de proximité. Ces lieux sont de ce fait fréquemment équipés de bornes de distribution de matériel de récupération des déjections, voire de canisettes à l'entrée. En réponse au besoin du citadin trop éloigné des espaces verts ou disposant de trop peu de temps pour y conduire son chien ».

La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme, REYGROBELLET Bernard; FRANCE. Conseil économique et social, 19/12/2007. Source : La Documentation Française.

2. LES ESPACES VERTS PARISIENS DES SUPERFICIES TROP LIMITEES ?

La densité élevée de Paris limite la taille des espaces verts parisiens dont la superficie moyenne est de 12 000 m². Cependant, la création d'aires canines d'exercice et de socialisation n'implique pas une superficie démesurée au contraire elle s'adapte au site d'implantation. En ville la superficie minimum d'un parc canin peut descendre à 1000 m². Toutefois, Paris dispose également d'environ 80 grands espaces verts dont les superficies sont supérieures à 1 ha, c'est à dire supérieures à 10 000m² soit 10 fois la taille minimum d'un parc canin en ville.

De plus, l'une des orientations fixées par la direction des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE) est de « développer de nouveaux usages



Parc canin du parc Terra Cotta (1450 m²), Pointe claire, Québec

dans les jardins tout en préservant le patrimoine naturel » et d' « améliorer la relation à l'usager, rendre les sites accessibles à tous ». La proposition d'ouverture de tous les espaces verts parisiens aux chiens en laisse et la création d'aires canines d'exercice et de socialisation s'inscrit clairement dans cette démarche.

3. UN RISQUE DE GHETTOISATION DES CHIENS PARISIENS ?

L'implantation d'aires canines dans certains espaces verts parisiens peut être perçue comme une « ghettoïsation » des chiens et de leurs propriétaires, parqués dans des zones clôturées. Pour éviter ce sentiment de « mise au banc » d'une partie de la population, Il est essentiel d'accompagner la création de ces aires canines par l'ouverture de TOUS les espaces verts parisiens. Les propriétaires de chiens auront ainsi accès à tous les équipements urbains de Paris sous certaines conditions. Les aires canines ne seront donc pas des zones d'exclusion (le chien est exclu des espaces verts exceptés dans certaines zones périphériques des jardins) mais bien d'intégration (le chien accède à tous les espaces de la ville et dispose de zones d'exercices bien définies et réglementées).

4. UN RISQUE D'APPROPRIATION DE L'AIRE CANINE PAR CERTAINS PROPRIETAIRES ET LEURS CHIENS ?

L'un des pièges des aires canines est l'appropriation de l'espace par certains chiens et leurs propriétaires qui dans le pire des cas finissent par « faire leur loi » sur le site. Pour éviter cet écueil, il est impératif de réglementer les parcs canins en indiquant que tout chien et/ou propriétaire menaçant ou agressif envers les usagers seront exclus de l'aire canine. Aucune appropriation du site ne sera tolérée. Si tel es cas, il est du devoir des usagers de l'aire canine de prévenir le gardien de l'espace vert concerné. Ce dernier pourrait alors alerter le propriétaire des risques qu'il en court et s'il le juge nécessaire faire intervenir la police municipale. Il peut-être envisagé que le propriétaire réintègre l'aire canine à condition qu'il ait suivi des séances d'éducation canine ou de comportementalisme lui permettant de contrôler son chien.

Ce cas de figure n'est pas le privilège des aires canines, l'appropriation d'un lieu par un groupe de personne peut se produire sur n'importe quelle aire de jeux en espace vert.

Le règlement de l'aire canine devra donc stipuler que le propriétaire se doit à tout moment de contrôler son animal, il en est l'unique responsable. Tout incident du fait de son chien sera sous l'entière responsabilité du propriétaire. Il est important de rappeler dans le règlement que l'aire canine est un espace de détente et d'exercice.

LES AVANTAGES HUMAINS ET SOCIETAUX

1. CREER UN LIEU DE VIE ET D'ECHANGES.

Dans lequel les citadins se rencontrent, échangent leurs expériences et sensibilisent certains propriétaires sur les responsabilités d'avoir un chien en milieu urbain à travers, notamment, l'application du règlement de l'aire canine.

2. APAISER LES TENSIONS ENTRE PROPRIETAIRES ET DE CHIENS ET NON PROPRIETAIRES DE CHIENS.

En créant un espace délimité, securisé et facilement identifiable qui répond à une réglementation spécifique.

3. APPORTER AU CHIEN URBAIN UN EQUILIBRE.

Parce que vivre en ville pour un chien, comme pour les hommes, est parfois contraignant, il est impératif que l'animal dispose d'aires de liberté dans lesquelles il se sociabilise, fait de l'exercice/dépense son énergie, apprend par le jeu et s'assure ainsi un équilibre psychologique.



Interaction homme-chiens, chiens-chiens et homme-homme, George's dog run , New-York.

LES AVANTAGES POUR LA VILLE

1. DOTER PARIS D'UNE POLITIQUE CANINE RESPONSABLE ET RAISONNEE

Une politique canine actuelle qui a atteint ses limites.

Bien que des améliorations aient été réalisées grâce à la politique canine de la Ville de Paris, des progrès restent encore à faire.

Aujourd'hui, les trottoirs de Paris sont encore sales et le sentiment de frustration et d'agacement croît chez les propriétaires de chiens en raison d'une politique municipale uniquement répressive.

A quoi bon ramasser les déjections canines si la vie en ville avec son chien est de plus en plus restrictive?

LA RESPONSABILISATION

des propriétaires d'animaux qui doivent respecter des règles communautaires.

Les pouvoirs publics doivent les alerter sur leurs droits et leurs devoirs en tant que propriétaire d'un animal en milieu urbain.

LE PLAISIR

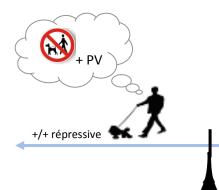
de vivre en ville avec son animal de compagnie.

Les pouvoirs publics doivent offrir à tous leurs citoyens des équipements urbains qui répondent à leurs besoins.

Paris doit franchir une nouvelle étape : INSERER POSITIVEMENT LE CHIEN DANS LA VILLE.

Il ne s'agit plus d'octroyer aux propriétaires de chiens des devoirs mais aussi de leur accorder des droits. Le premier implique le second. D'autres villes françaises comme Lyon ou Nice ont franchi le pas et de grandes agglomérations comme New York, Londres... ont été précurseurs dans ce domaine. A défaut, d'être la première ville française à s'être engagée dans cette voie, Paris peut rattraper son retard en s'inspirant des modèles des autres villes françaises et étrangères.

Déplacer le curseur de la politique canine parisienne





2. BENEFICIER DE RETOMBEES POSITIVES.

Réduire les déjections canines sur les trottoirs :

En diminuant la présence canine sur les trottoirs et par l'auto-responsabilisation vis-à-vis des autres propriétaires de chiens.

Maîtriser les menaces sanitaires :

En contrôlant les risques zoonotiques par l'éducation et la sensibilisation dans les aires canines.

Améliorer le civisme :

En instaurant un partage raisonné de l'espace public qui offre aux propriétaires de chiens l'accès à des espaces privilégiés de détente et de pédagogie soumis à une réglementation responsable.

Prévenir la sécurité publique :

En diminuant les contacts (et donc les plaintes) avec une population hostile aux animaux en ville.

En identifiant et en encadrant des propriétaires de chiens potentiellement dangereux.

En permettant aux chiens d'évacuer leur stress (chiens seuls en appartement), de faire de l'exercice et de favoriser un moment de complicité homme-animal.



Renforcer les liens communautaires en milieu urbain :

En encourageant les rencontres entre différentes populations (âgées, à mobilité réduite, infantile...) pour lutter contre l'isolement, apporter un adjuvant thérapeutique et favoriser l'équilibre et l'éveil des enfants.



Dog park Ribbon Cutting lien social et

Promouvoir le bien-être urbain

En permettant aux propriétaires de chiens d'accéder à l'ensemble des espaces publics de la ville selon une certaine réglementation et ainsi réduire leurs contraintes quotidiennes liées à la possession d'un animal de compagnie en ville.

En mettant à disposition des propriétaires de chiens qui vivent dans de petits appartements des espaces de détente et de complicité avec leur animal. Leurs permettre de vivre leur passion au même titre que tout citoyen.

En exprimant clairement la place de chacun dans la ville et en identifiant précisément les espaces dédiés à chaque activité pour un bien vivre ensemble.



Dog park rénové du Tompkins Square (NY).

Rehausser l'image de la ville

Bien que des progrès aient été réalisés, les trottoirs parisiens sont toujours perçus comme sales par les visiteurs et touristes en raison notamment du non ramassage des déjections canines par certains propriétaires de chiens. Cette réaction d'incivisme est induite par la politique canine actuelle de Paris qui tend à mettre au banc les chiens parisiens. D'une politique canine restrictive et punitive qui montre ses limites, il est temps d'évoluer vers à une politique d'insertion des chiens dans la ville permettant aux propriétaires de trouver une place avec leurs chiens en milieu urbain.

Les propriétaires et amis étrangers de la gente canine ne comprennent pas la position de la ville par rapports aux chiens. Au contraire, ils la perçoivent comme ségrégative comparée à d'autres villes françaises et internationales. Le chien et son propriétaire n'ont accès à AUCUN ESPACE DE LIBERTE et disposent d'un ACCES LIMITE aux équipements urbains sous des conditions contraignantes. Paris est alors jugé comme une ville hostile aux chiens et ses propriétaires.

Comment la Ville Lumières peut-elle traiter ainsi des êtres vivants et une partie de ses citoyens ?

Bénéficier de potentielles retombées économiques

En organisant dans les aires canines des actions publiques de sensibilisation et de prévention sur le modèle du département des Hauts de Seine. L''impact serait alors plus percutant car ciblé dans un espace défini. Les résultats de la politique canine en seraient améliorés.

En investissant le marché canin (en pleine ascension) par le biais d'activités ponctuelles, régulières voire événementielles liées à l'éducation et au bien-être canin dans les aires canines : agility, cours d'éducation canine, séances de comportementalisme canin...

En déclinant un merchandising du chien parisien à destination d'une clientèle parisienne mais aussi internationale.

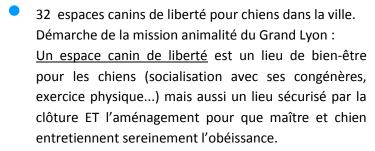
L'intégration des chiens dans la ville est un choix suivi par de plus en plus de pouvoirs publics. Des récompenses ont été crées pour primer la collectivité la plus novatrice et ambitieuse dans la gestion canine en milieu urbain : Prix Afirac de l'animal en ville, trophée Animax, grand prix international soutenue par l'OMS. Elles sont un des indicateurs de la volonté publique de concevoir une ville plus humaine, un enjeu majeur de nos sociétés actuelles.

DES VILLES INSPIREES

LE GRAND LYON: la mission animalité urbaine

180 000 chiens dans l'agglomération lyonnaise.

Intégrer le chien dans nos villes non par l'interdit mais par le bien vivre ensemble. Depuis février 2005, la mission animalité urbaine menée par Mme Geneviève Bernardin accompagne les 58 communes du Grand Lyon vers une nouvelle conception du vivre en ville canin.



<u>Des recommandations d'aménagement</u>: les espaces canins sont des lieux conçus pour les chiens. Ils doivent donc répondre à leurs besoins et traiter les conséquences. Il s'agit donc de diversifier:

- le parcours pour sécuriser le terrain et répondre à la curiosité canine,
- les revêtements de sol pour varier les activités canines et faciliter l'entretien

Superficie minimum de l'espace : 100 m².

- 13 espaces d'hygiène canine.
- 55 distributeurs de sacs pour déjections canines.
- Séances gratuites d'éducation canine.



Espace canin de liberté - Derrière place Bellecour -Lyon 2



Aire canine de liberté - Place Bir Hakeim - Lyon 3 © blog Lyon canin.



Grand parc à chiens, Parc Chambovet - Lyon 3

- Balades canines hebdomadaires : 2h de balades (accueil, marche en laisse, ramassages, retour) avec pour effet la sensibilisation des propriétaires et le changement de regard des passants.
- Diplôme de conducteur de chien en ville et ambassadeur de l'animalité urbaine.

Investissement et budget de fonctionnement : les mêmes que pour un espace vert.

Mme Geneviève BERNARDIN, Mission animalité urbaine, CA Grand Lyon: bernardin.genevieve@neuf.fr

TOULOUSE: jamais sans mon chien

50 000 chiens⁴

Renforcer les équipements canins urbains et ainsi consolider la politique de propreté.

Un constat : la fréquentation des canisites était insuffisante. Les caniparcs répondent aux attentes des propriétaires de chiens et ont la même fonction de propreté que les canisites.

- 67 canisites de 2 à 20 m².
- 16 caniparcs de 40 à 800 m²: espaces clos (grillage rigide de 6mm et un ou deux portillons) herbacés disposant de bancs et de grands arbres inclus dans les caniparcs dès leur conception.
- Cours gratuits d'éducation canine dispensés les mercredis et vendredis après-midi par un agent municipal moniteur canin.
- Distributeurs de sacs de déjections canines à la mairie et dans les jardins publics et des distributeurs de pelles sont installés sur la voie publique dans certains quartiers.
- Diffusion des plaquettes « le guide du chien dans la Ville » dans les mairies de quartiers.
 Diffusion de plaquettes d'informations sur les cours d'éducation chez tous les vétérinaires et chenils SPA.

<u>Entretien des caniparcs et canisites</u> : service des jardins – espaces verts à raison de 1 ou 2 passages d'une heure/semaine.

Coût d'installation d'un caniparc : 20 à 40€/m².

M. Jean-Michel FABRE

6^{ème} adjoint au maire, Démocratie locale et citoyenneté, coordination des quartiers, mairies annexes, l'animal dans la ville.

Mail: jeanmichel.fabre@mairie-toulouse.fr



Caniparc de petite superficie.
© Mairie de Toulouse



Caniparc de la Prairie des Filtres. Les mercredis et vendredis après-midi sont organisés les cours d'éducation canine.

© Mairie de Toulouse



Caniparc de Compans Caffarielli (centre ville) — $800 \, \mathrm{m^2}$ comportant actuellement un banc pour les propriétaires.

© Mairie de Toulouse

M. Michel ANSART

Service Communal d'Hygiène et Santé, Mairie de Toulouse

Mail: michel.ansart@mairie-toulouse.fr

Tel: 05 62 27 40 82

⁴ Ce chiffre est une estimation de la Mairie de Toulouse car tous les chiens ne sont pas enregistrés dans le Fichier National Canin.

Nice : répondre à une demande croissante des citoyens niçois.

30 000 chiens

- 6 aires d'ébats pour chiens de liberté dont un 7^{ème} en cours de réalisation.
- Des aires intégrées aux espaces verts publics.
- Un dispositif d'information et de responsabilisation à destination des propriétaires.

Superficie: 200 à 1400 m²

(3 aires > 800 \mbox{m}^2 ; 2 aires d'environ 200 \mbox{m}^2 ; 1 aire de

600 m²).

Coût d'investissement : 3 000 à 10 000€/aire soit une

moyenne de 11€/m²

Entretien: Direction Adjointe des Espaces Verts

Dr Andrée ALZIARI-NEGRE, adjointe au Maire de Nice, Chargée du territoire Est Littoral, Déléguée à la protection animale, Conseillère communautaire, Député suppléant.

Tel: 04 97 08 21 88 / 04 97 13 40 79 Mail: andree.alziari-negre@ville-nice.fr



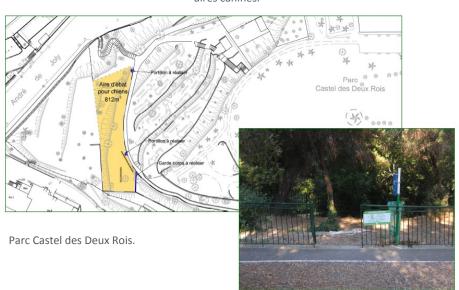
Panneau informatif placé à l'entrée des aires canines.



Distributeur de sacs à l'entrée et à l'intérieur des aires canines.



Jardin de la Batterie du Cimetière Russe



LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE : une politique canine assumée.

- 24 parcs canins dans 10 parcs départementaux à caractère urbain, patrimonial
- Des sanitaires canins
- Les matinées canines avec l'éducateur canin, Alain Lambert de la société Education et prévention canine, prestataire des ces animations canines pour le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Au programme, évaluation des connaissances du maître et des aptitudes du chien, initiation aux ordres de base ou encore respect des règles en milieu urbain.





Conseil général des Hauts-de-Seine – promenade du mont-valérien. **PARC CANIN**

Cet équipement a été réalisé pour favoriser l'intégration des animaux familiers dans la ville et ainsi améliorer le confort de tous. Le règlement des parcs, jardins et promenades départementaux des Hauts-de-Seine interdit aux chiens de pénétrer dans les parcs sans être tenus en laisse, cet aménagement leur est réservé pour qu'ils puissent s'ébattre en toute liberté et en toute sécurité.

Un contrôle régulier de cet équipement, une désinfection annuelle des aires sablées, des ratissages réguliers et un ramassage **hebdomadaire** des déjections sont effectués.

Le Conseil général est heureux d'accueillir dans cette aire nos amis les chiens et leur souhaite un agréable moment. Néanmoins, nous demandons à leurs propriétaires de respecter strictement le règlement général et en particulier les consignes suivantes



Panneau parc canin de la promenade Jacques Baumel, Nanterre et Suresnes. © chienville.com

- Hors de cette zone de liberté, tenez **toujours** votre chien **en laisse**, afin d'éviter tout accident dont vous auriez la responsabilité.
- Si vous savez qu'il risque d'être agressif, mettez-lui une muselière.
- Ne laissez pas votre chien sans surveillance car il peut se blesser ou blesser quelqu'un.
- Evitez de laisser votre compagnon aboyer, car vous êtes dans lieu de détente où le calme est prioritaire.
- Pour ses besoins naturels, en dehors des aires prévues à cet effet, vous pouvez le conduire dans les sous-bois.

Nous nous efforçons d'améliorer dans les parcs, l'accueil des promeneurs accompagnés de leur chien.

Pour cela, nous avons conçu des pochettes de ramassage des déjections canines que vous pouvez obtenir gratuitement auprès des agents d'accueil et de surveillance du parc.

LA BELGIQUE: une nouvelle étape dans l'intégration des chiens en ville.

- Des canisites et des espaces de liberté pour chiens dans de nombreuses villes belges (Bruxelles, Gand, Evere, Jette..)
- Chiens en laisse admis dans certains sites touristiques.

Un air de Versailles dans un cadre grandiose! Cette magnifique demeure de style Renaissance accueillit jadis des hôtes royaux. L'intérieur du château est raffiné et cosmopolite. Superbes jardins classiques aux styles variés: orangers tricentenain - 6 km de labyrinthe et un charmant Trianon.

Château et Jardins de Freyr

Freyr, 12 5540 Waulsort



info@frevr.be

Ajouter à ma valise à idées



Site de l'office touristique de Dinant.

HELSINKI: "Keeping a dog in the city"

La loi relative à la protection de l'animal (Animal protection Act) implique qu'il dispose de zones d'exercice pour sa santé et son bien-être.

- 83 parcs à chiens
- 4 lieux pour nager
- Une dizaine de bibliothèques municipales autorisent les chiens en laisse.

Pitäjänmäki Library Monday - Thursday 9:00 - 19:00 Friday 9:00 - 15:00 Saturday 10:00 - 15:00	Jousipolku 1 P.O. Box 4237 00099 City of Helsinki	Contact information	P
Pohjois-Haaga Library Monday - Thursday 9:00 - 20:00 Friday 9:00 - 16:00 Saturday 10:00 - 16:00	Kaupintie 4 P.O. Box 4240 00099 City of Helsinki	Contact information	ų. P
Puistola Library Monday - Thursday 9:00 - 20:00 Friday 9:00 - 15:00 Saturday 10:00 - 15:00	Nurkkatie 2 P.O. Box 4276 00099 City of Helsinki	Contact information	н 6
Pukinmäki Library Monday - Thursday 9:00 - 20:00 Friday 9:00 - 16:00 Saturday 10:00 - 16:00	Kenttäkuja 12 P.O. Box 4272 00099 City of Helsinki	Contact information	P.
Rikhardinkatu Library Monday - Thursday 9:00 - 20:00 Friday 9:00 - 18:00 Saturday 10:00 - 16:00 Sunday 12:00 - 16:00	Rikhardinkatu 3 P.O. Box 4213 00099 City of Helsinki	Contact information	ų
Roihuvuori Library Monday - Thursday 9:00 - 20:00 Friday 9:00 - 15:00 Saturday 10:00 - 15:00	Roihuvuorentie 2 P.O. Box 4282 00099 City of Helsinki	Contact information	×

Liste des bibliothèques municipales d'Helsinki avec pictogramme sur l'accès ou non des chiens dans l'équipement. http://www.lib.hel.fi/en-GB/kirjastot



Dog Park, Lapinlahti, Helsinki

© City of Helsinki



Dog Park, Kaivopuisto, Helsinki

© City of Helsinki



Dog park, Tehtaanpuisto, Helsinki © City of Helsinki

NEW YORK, LONDRES, FRANCFORT...: les grandes villes mondiales intègrent leurs chiens.

- +40 parcs canins de liberté
- Parcs et jardins et squares de Londres ouvert aux chiens sous contrôle.
- Francfort, Berlin ont ouverts leurs espaces verts aux chiens en laisse et ont aménagé des aires de liberté pour chiens (Hundeauslauf) dans la ville.





Aires de liberté pour chiens de Francfort.



Volkspark Friedrichshain, Berlin.

© townster.de



Dog run de Washington Square park, New-York.



Hampstead Heath, Londres.



Hundeauslauf Otto-Hahn-Platz.

© stadthunde.com



Hundefreifläche Reichsstraße/Spandauer Damm, Berlin.

© townster.de

VERS UN RENOUVEAU DES POLITIQUES PUBLIQUES : LE VIVANT DANS LA VILLE

LA COHABITATION DU VIVANT, UN DEFI URBAIN MAJEUR.

Dans un contexte international qui tend vers l'humanisation des villes, de plus en plus de municipalités⁵ envisagent la politique environnementale en milieu urbain sous le prisme du « Vivant dans la Ville ». L'animalité en est l'une des composantes au même titre que les végétaux et l'humain. A ce titre, elle n'est plus considérée sous l'angle nécessaire mais réducteur de la simple propreté hygiénique mais sous celui du « Vivant » permettant ainsi de l'aborder dans la globalité de sa problématique. En élargissant ainsi son spectre environnemental, la Ville réfléchie sur la cohabitation des Vivants au sein de son espace à travers la mixité des usages.

Fondamentalement l'homme a besoin d'interconnexions avec d'autres formes de Vivant. Or, le milieu urbain les complique voir les rend impossible. Cependant, depuis plusieurs années émerge une réelle demande de la société en ce sens qui se manifeste par des actions plus ou moins isolées telles que la végétalisation des trottoirs, la décoration du mobilier urbain, la création de jardins partagés, la réintroduction et la préservation des abeilles ou encore l'aménagement d'aires de liberté pour les chiens.

Conscient de cette revendication sociétale profonde les pouvoirs publics intègrent cette notion dans leurs programmes d'aménagement. Soutenus par des urbanistes, des paysagistes, des architectes, des vétérinaires, des éthologistes...ils réfléchissent sur l'intégration du Vivant dans le tissu urbain et sur la manière d'organiser ce sain et nécessaire équilibre dans lequel Hommes-Végétaux-Animaux pourront de nouveau cohabiter ensemble, même en ville.

LYON UNE VILLE EXEMPLAIRE.

Depuis 2007 la Mission Animalité du Grand Lyon, initiée et conduite par Mme Geneviève Bernardin, organise des symposiums sur la question de l'intégration des animaux en ville. Internationaux et pluridisciplinaires ces débats étudient d'autres façons de vivre ensemble et de partager l'espace urbain. Ils sensibilisent les puissances publiques à l'intérêt stratégique du Vivant dans les villes de demain.



⁵ Le Grand Lyon, Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, Conseil général des Yvelines

MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

1. AUTORISER LES CHIENS EN LAISSE DANS TOUS LES ESPACES VERTS DE LA VILLE HORS ZONES D'ACTIVITES PARTICULIERES.

En modifiant la liste actuelle des espaces verts autorisés aux chiens en laisse par une simple formule : TOUS les espaces verts sont accessibles aux chiens en laisse.

CETTE PROPOSITION EST EN CONFORMITE AVEC :

- l'arrêté du 23 novembre 1979 portant règlement sanitaire du département de Paris.

" Sur la voie publique ainsi que dans les parcs, squares ou jardins, lorsque leur présence y est autorisée (1), les chiens ne peuvent circuler que tenus en laisse.

Nota : (1) Arrêté interpréfectoral du 25 février 1977 portant réglementation générale des promenades appartenant à la Ville de Paris." (99-6, article Annexe ART. 99)

- la règlementation générale des jardins et bois appartenant à la ville de Paris, Mairie de Paris.

"L'accès des animaux de compagnie est interdit. Cependant l'accès de ceux tenus en laisse, notamment les chiens, est autorisé sur les allées des bois et des sites non clos, et de certains espaces clos autorisés et signalés. Les conditions d'accès sont, dans ce cas, affichées aux entrées.

Dans le respect de la législation en vigueur, les chiens de deuxième catégorie peuvent pénétrer dans les espaces verts autorisés sous réserve qu'ils soient tenus en laisse et muselés, les chiens de première catégorie y sont strictement interdits. Le maître qui répond du comportement de son animal doit le maintenir à distance des espaces de jeux pour enfants et des parties plantées. Il doit notamment veiller à n'apporter du fait de sa présence ni gêne, ni risque pour les autres usagers. " (article 5, chapitre 3).

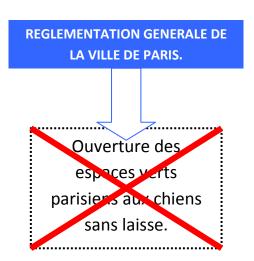
 la règlementation générale des jardins et bois appartenant à la ville de Paris y compris les bois de Boulogne et de Vincennes, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, article 7, Chapitre 3.

Texte similaire à la règlementation générale des jardins et bois appartenant à la ville de Paris, Mairie de Paris.

Il est de la responsabilité du propriétaire de ramasser OBLIGATOIREMENT les déjections de son chien afin de laisser l'espace vert en l'état initial sous peine d'une amende.

Les personnes accompagnées d'un chien doivent procéder immédiatement au ramassage des déjections de leur animal. Seuls les titulaires de la carte d'invalidité prévue par la loi sont dispensés de cette obligation. Les contrevenants à cette règle sont passibles des sanctions prévues par les lois et règlements, après procès verbal dressé par les agents publics habilités. (article 7, Chapitre 3, règlementation générale des jardins et bois appartenant à la ville de Paris, DEVE).

2. CONCEVOIR DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT DES AIRES CANINES D'EXERCICE ET DE SOCIALISATION OUVERTS AUX CHIENS SANS LAISSE.



Aménagement de zones spécifiques et délimitées ouvertes aux chiens sans laisse dans les espaces verts parisiens.

Comme le montre les expériences analogues réussies des autres villes françaises, soumises au même type de réglementation que la ville de Paris, <u>l'aménagement d'aires canines ouvertes aux chiens sans laisse est conforme à la réglementation en vigueur à Paris</u>. Il ne s'agit pas d'ouvrir les espaces verts parisiens aux chiens sans laisse (ce qu'interdit la réglementation générale de la ville de Paris) mais bien de créer des zones spécifiques délimitées de liberté dans lesquelles les chiens peuvent s'ébattre sans laisse sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires ou représentants.

Sur le même modèle que les autres aires de jeux des espaces verts parisiens, à l'entrée de l'aire canine un panneau informe sur les conditions d'accès en dégageant la responsabilité municipale (notamment en cas d'incident) pour affirmer la responsabilité individuelle des usagers.



Panneau d'entrée dans l'aire de jeux pour enfants, Square St-Eloi (XII).

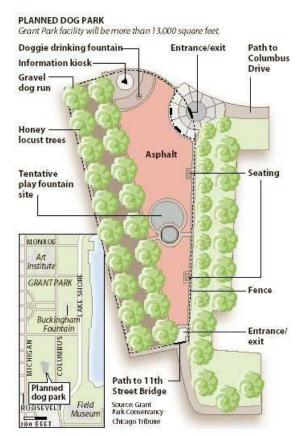
« Cette aire de jeux est mise librement à disposition des enfants.... Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde... ».

Implantation de zones accessibles aux chiens sans laisse dans un parc départemental des Hauts-de-Seine



Parc Henri Sellier, Plessis-Robinson.

Plan et esquisse de 2 parcs canins américains.

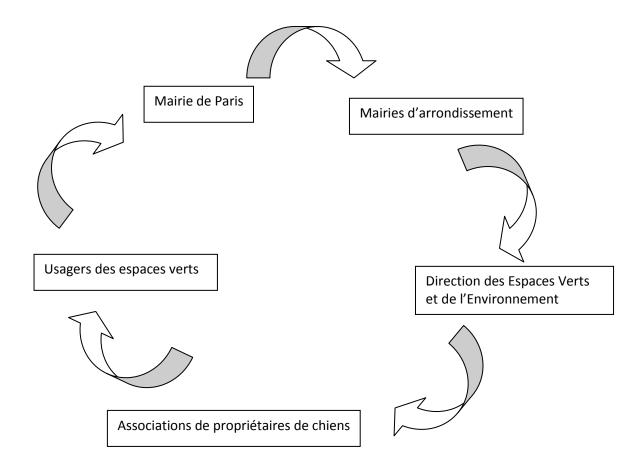


Plan du dog park de Grant Park, Chicago, Etats-Unis 13000 sq.feet = 0,120 ha.



Esquisse du Down Town dog park, Long Beach, Californie, Etarts-Unis.

3. DECLENCHER UNE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET



Tous sont les garants d'un projet concerté qui conduira à une politique canine intégrée. Leur consultation assurerait une cohabitation homme-animal efficiente.

4. FINANCEMENT DU PROJET : UNE DEPENSE LEGITIME

Au même titre que les autres aires de jeux des espaces verts parisiens, la création d'aires de liberté pour chiens est une mesure d'intérêt général (vivre la ville au quotidien) auquel s'applique le principe démocratique du cofinancement par tous des initiatives en faveur d'une catégorie particulière.

COUT DE L'OPERATION : FAIBLE (10 ET 40€/M²)

Aires canines intégrées aux espaces verts parisiens existants. Un aménagement minimal (clôture et portillon d'entrée/sortie). Entretien de l'aire canine = entretien de l'espace vert existant.

5. DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT CONSEILLES

- Choisir un site d'implantation par rapport à l'environnement riverain afin de limiter les risques de nuisances sonores.
- Clôturer l'aire canine d'exercice et de socialisation pour la sécurité de tous.
- Poser un portique entrée/sortie pour éviter la traversée des chiens dans l'espace vert. Dans l'idéal, un double portique est recommandé pour éviter les fugues.
- Eclairer convenablement l'aire canine. En hiver, le coucher du soleil est prévu vers 17h00.
- Prévoir une zone ombragée et un point d'eau.
- Installer des distributeurs de sacs et des corbeilles pour laisser le lieu propre.
- Privilégier des revêtements résistants, économiques et hygiéniques : prairie pour les zones végétalisées et copeaux de bois pour les zones minéralisées.

Des équipements simples et peu onéreux.



Signalétique et enclos de séparation du parc canin des Trois Cocus avec le parc de la Maourine.



Point d'eau au par canin d'Outremont, Westmount, Québec.



Equipement de jeux pour l'exercice et l'apprentissage par le jeu. Aire d'exercice canin du parc Lafond, Montréal.



Une des 3 « piscines » du dog run de Tompkins Square, New-York.

CHIFFRES CLEFS

- Achalandages maximum du parc canin : 16h17h et 19h-21h.
- Accueil en moyenne pour ce type de parc : 10-20 chiens à la fois.
- Superficie: 30m X 60m.
- Coût:

Investissement : une haie de clôture/séparation. Budget de fonctionnement : identique à celui d'un espace vert.

ANNEXE: LISTE DES ESPACES VERTS ACCESSIBLES AUX CHIENS (MAIRIE DE PARIS).

Octobre 2008

		Autorisation	Restriction
	rcs et jardins essibles aux chiens	Autorisé aux chiens tenus en laisse	Secteurs interdits, même si tenus en laisse
75001	Jardin des Halles	*	Pelouse et aires de jeux
75001	Jardin du Palais-Royal	14	
75001	Square de la Place Dauphine	*	Massifs
75004	Plates-bandes place du Bataillon Français de l'ONU en Corée	*	
75004	Jardin Figuier-Fauconnier	*	Pelouses
75004	Parvis de Notre-Dame	*	
75004	Square des berges du qual de l'Hôtel de Ville	*	
75005	Square Tino-Rossi	*	
75006	Jardin du Luxembourg	En bordure, entre la rue Auguste-Comte et le boulevard Saint-Michel.	Partout ailleurs
75007	Champ-de-Mars	Sur les allées cavalières	Hors des allées cavalières
75007	Promenade Qual Branly	Sur les allées	Hors des allées
75007	Esplanade Habib-Bourguiba	Sur les allées	Hors des allées
75007	Promenade avenue de Breteuil	Sur les allées	Hors des allées
75007	Esplanade des Invalides	Sur les allées	Hors des allées
75008	Jardins des Champs-Elysées	Sur les allées cavalières	Aires de jeux pour les enfants
75008	Parc Monceau	Sur les allées Ferdousi et Comtesse de Ségur	Partout ailleurs
75011	Place de la République	*	

75011	Promenade Richard-Lenoir	Sur les parties non clôturées	Aires de jeux de boules et aires de jeux pour les enfants
75011	Square Marcel-Rajman	*	
75012	Parc de Bercy	Sur la partie ouverte	Partout ailleurs
75012	Promenade Plantée	Sauf sur le Viaduc des Arts	Sur le Viaduc des Arts
75012	Square du Bassin de l'Arsenal	Sur le quai bas	Partout ailleurs
75012	Square Saint-Eloi	Dans le chemin traversant le jardin	Partout ailleurs
75013	Square Caffiéri	*	
75013	Dalle d'Ivry	Dans la partie ouverte	Partout ailleurs
75013	Square Poterne des Peupliers	Dans la partie réservée le long du bd des Maréchaux	Partout ailleurs
75013	Allée Arthur-Rimbaud	*	
75014	Square de l'Abbé-Lemire	*	Aire de jeux de basket
75014	Square aux Artistes	1	
75014	Square Auguste-Renoir	*	Aires de jeux pour les enfants et jardin partagé
75014	Jardinets avenue René-Coty	Sur allée espace public	Partout ailleurs
75014	Brune-Verdingétorix	1	
75014	Jardin du Cloître	1	
75014	Jardin Henri et Achille-Duchêne	*	Aire de jeux pour les enfants et aire de jeux de football et de basket
75014	Square Julia-Bartet	*	Aires de jeux pour les enfants
75014	Jardin place Raymond-Losserand	*	
75014	Jardin d'immeubles Maurice- Noguès	*	

75014	Parc Montsouris	Dans les allées	 ⊗
75014	Jardin rue Paturle	**	Partout ailleurs
75014	Square Père Plumier	*	Aire de jeux de basket Aires de jeux pour les enfants et aire de jeux de football et de basket
75015	Parc Georges-Brassens	Dans l'allée aux chiens	Partout ailleurs
75015	L'île aux Cygnes	Dans les allées	Partout ailleurs
75015	Parc André-Citroën : Jardin Blanc	Sur le grand plateau stabilisé	Aires de jeux pour les enfants/Aire de jeux de ballons/Zone centrale végétale
75015	Jardin d'immeubles square Bartholomé	Dans les allées	Aires de jeux pour les enfants/Pelouses
75015	Square des Périchaux	Dans la desserte d'immeubles	Partout ailleurs
75015	Talus quai d'Issy les Moulineaux	*	Zones végétalisées
75015	Promenade quai de Seine	Sur les plateaux stabilisés	Partout ailleurs
75015	Square des Martyrs Juifs	Dans l'allées centrale	Partout ailleurs
75015	Rue Modigliani	Sur les surfaces minérales	Partout ailleurs
75015	Square Pablo-Casals	Dans l'allée centrale	Partout ailleurs
75015	Tour Orphée	*	Pelouses
75015	Jardin des Mères et des Grands- Mères-de-la-Place-de-Mai	Dans les allées	Partout ailleurs
75016	Jardins du Ranelagh	Dans les allées	Hors des allées

75016	Jardins de la Porte de Saint Cloud, et square Coquoin	Dans les allées	Chiens interdits à proximité de l'aire de feux
75016	Square Sainte-Périne	En bordure du parc, entre l'accès rue Mirabeau et l'accès avenue de Versailles	Partout ailleurs
75016	Jardins de l'avenue Foch	Dans les allées	Hors des allées
75016	Square Alexandre et René-Parodi	Dans les allées	Hors des allées
75016	Trocadéro, place du Trocadéro et square Yorktown	*	Jardinets et jardins à l'Anglaise
75017	Promenade Bernard-Lafay : Îlot A4	Dans les parties asphaltées	Partout ailleurs
75017	Promenade Bernard-Lafay Îlot C1	Dans les parties asphaltées	Aires de jeux pour les enfants
75019	Square boulevard d'Algérie	Sur les allées stabilisées	Pelouses et massifs
75019	Jardin de l'Îlot Riquet	Sur les allées asphaltées	Pelouses et aires de jeux pour les enfants
75019	Parc des Buttes-Chaumont	Sur les allées périphériques	Pelouses, massifs, aires de jeux, tour du lac et allées le desservant
75019	Square de Rebeval et Place Marcel- Achard	Sur les surfaces minérales	Aires de jeux pour les enfants
75019	Mail rue Émile-Bollaert	Sur les surfaces minérales	Pelouses, massifs et terrains de pétanque
75019	Jardin d'immeubles rues Grenade et Marseillaise	Sur les surfaces minérales	Pelouses, massifs et aires de jeux pour les enfants
75019	Square Notre-Dame de Fatima	Sur les surfaces minérales	Pelouses et massifs
75019	Square Porte de la Villette	Sur les surfaces minérales	Pelouses, massifs et aires de jeux pour les enfants

75019	Parc de la Villette	Sur espaces minéraux et voirie	Partout ailleurs
75020	Square Elisa-Borey	*	
75020	Jardin d'immeuble porte de Bagnolet	*	Aires de jeux pour les enfants
75020	Jardin d'immeubles porte de Vincennes	*	Aires de jeux pour les enfants



Les espaces verts non mentionnés dans ce tableau sont interdits aux chiens.